



DECOUVERTE DE LA SPELEOLOGIE

ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE

I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE

Sourd-muet :

Une personne sourde-muette possède une acuité auditive nulle. Elle peut être capable de prononcer des sons mais pas de mots. Cette personne peut utiliser des appareils auditifs, lui permettant de retrouver en partie des capacités auditives.

A. **Compétences mobilisables / Il peut :**

- Se déplacer.
- Motricité et psychomotricité.
- Capacité à l'observation et à l'attention.
- Lire sur les lèvres.

B. **Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :**

- Entendre toute information liée au son (chute de pierre, appel, consigne).
- Utiliser le langage parlé.

C. **Limites :**

- La communication.

D. **Points de vigilance :**

- Attention public susceptible. Valoriser les efforts. Ne pas crier.
- Attention : Protéger ou éviter les appareillages en milieu aquatique et souterrain.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)



E. Adaptations :

1. De la technique

- Sifflet et code convenu pour utilisation dans le sens sourd->encadrant.
- Eclairage et code convenu pour utilisation dans les deux sens.
- Eclairage particulier (lampe de couleur) pour l'encadrant.(exemple : rouge = stop)

2. De la pédagogie

- Rester en visu.
- Fabrication et utilisation de fiches techniques pour chaque sorte d'obstacle.

3. De la communication

- Communication visuelle uniquement. La cadre doit éteindre sa frontale pour que le visage, le mouvement des lèvres soient visibles
- Utilisation de geste, langage des signes.
- Utilisation de l'écrit (tablettes) pour schématiser un passage ou pour toute communication.
- Proximité physique pour les progressions techniques.

II. PROJET ENVISAGEABLE

A. Pour une séance

- Pratique de découverte.

B. Pour plusieurs séances ou une pratique en club

- Sorties régulières en club possibles.
- Stage fédéral adapté.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile)et de l'environnement (agrément environnement)



III – DESCRIPTION CAVITE IDEALE

| | Description | Commentaire |
|--|--|---|
| Accès amont | Pas de contre-indication | |
| Passage étroit | Court et sans difficulté, le cadre doit rester à vue et en face à face pour guider. | Risque de panique sans communication possible. Le cadre doit pouvoir franchir l'obstacle en étant face à la personne.(franchissement en marche arrière) Proscrire les étroitures longues |
| Chaos de bloc | oui | |
| Puits | - Tête et base de puits larges pour pouvoir se parler en face - Puits court : descente en autonomie possible - Puits long : équipement en double | Contournements possibles : - Rappel guidé. - Rappel équipé en double pour que l'accompagnateur puisse descendre en même temps. |
| Main-courante | Oui | Sinon franchissement sur corde |
| Ressaut | Oui | |
| Passage en rivière, mouvement d'eau sans danger | Oui | |

